

Soutien à la Recherche Scientifique

Partenariat Fi-LMC – Bristol-Myers Squibb



Règlement

et

Dossier de Candidature

**Soutien à la Recherche Scientifique
Fi-LMC – Bristol-Myers Squibb**

Règlement

Art.1 La société Bristol-Myers Squibb, dont le siège social est situé 3, rue Joseph Monier 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 011 742, a décidé de soutenir en 2010 deux projets de recherche en hématologie d'un montant de 40 000 Euros (Quarante mille euros) chacun, (ci-après désignée « Soutien à la Recherche Scientifique »). Le Soutien à la Recherche Scientifique est décerné et remis par le groupe Fi-LMC (France Intergroupe de la Leucémie Myéloïde Chronique) dans les conditions ci-après définies.

Art.2 Organisation du Soutien à la Recherche Scientifique

a) Candidature

Le candidat devra être médecin, pharmacien biologiste des hôpitaux ou jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctorat.

Les membres du personnel de Bristol-Myers Squibb et ceux de ses filiales ne pourront pas se porter candidat et de manière générale tous membres de l'industrie pharmaceutique.

b) Nature du projet

Pour concourir au présent Soutien à la Recherche Scientifique, chaque candidat devra présenter un projet de recherche fondamentale lié à une perspective d'intérêt clinique. Le projet devra se situer dans le domaine de la Leucémie Myéloïde Chronique (LMC) et de la Leucémie Aigue Lymphoblastique Chromosome Philadelphie positive (LAL-Ph+). La durée du projet de recherche devra être de 1 à 3 ans.

c) Appel à candidature

L'appel à candidature se fera par voie d'affichage dans différents services hospitaliers, sur le site Internet de Fi-LMC (<http://www.lmc-cml.org/fr>) et sur le site Internet de Bristol-Myers Squibb (www.bmsfrance.fr)

Toutes les informations (règlement, trame de synopsis, dossier de candidature...) seront disponibles sur le site Internet de Fi-LMC et sur le site Internet de Bristol-Myers Squibb.

d) Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à Fi-LMC (au président qui le diffusera aux vice – présidents en charge de la recherche biologique et de la recherche clinique et aux membres du jury) sous la forme d'un synopsis de 10 pages maximum, suffisamment étayé comportant le rationnel de la recherche, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, le planning, le budget, les motivations et les perspectives (*cf annexe 1*).

Ce dossier sera remis en deux exemplaires imprimés et un exemplaire en version électronique (Format PDF) au plus tard le 31 avril 2010.

Par courrier à l'adresse suivante:

FI-LMC
Soutien à la Recherche Scientifique - partenariat FI-LMC / Bristol-Myers Squibb
A l'attention du Professeur François Guillhot
Service d'Oncologie Hématologique et de Thérapie Cellulaire
CHU La Milétrie-Boite Postale 577
86021 POITIERS

Par Mail à l'adresse suivante :

f.guillhot@chu-poitiers.fr

Chaque candidat devra également adresser un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de soutien du responsable de l'équipe de recherche.
Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. Les dossiers de candidatures non retenus ne seront pas réexpédiés aux candidats.

e) Désignation des Lauréats

Les Lauréats seront désignés à l'issue de délibérations du jury qui se réunira au 2^{ème} trimestre 2010. Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si les candidats retenus se désistent ou refusent le Soutien à la Recherche Scientifique, le candidat suivant sur la liste en bénéficiera.

Le jury est souverain dans sa décision.

f) Remise du Soutien à la Recherche Scientifique

La remise sera annoncée notamment par voie de presse scientifique, par affichage dans différents services hospitaliers et congrès, et sur le site de FI-LMC. Elle pourra faire l'objet de conférence de presse.

g) Conditions restrictives

Les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernée par un laboratoire pharmaceutique.

Art. 3 Versement du Soutien à la Recherche Scientifique

Le Soutien à la Recherche Scientifique est attribué pour permettre aux Lauréats de mener à bonne fin leurs projets de recherche. Il sera versé par Bristol-Myers Squibb aux Lauréats lors du premier semestre 2010.

Art. 4 Jury

a) La composition du jury

Le jury se compose de 5 (cinq) membres, indépendants de Bristol-Myers Squibb, appartenant au bureau et/ou au Conseil d'administration du groupe FI-LMC (nommés pour leur temps de présence au bureau et/ou au conseil du groupe FI-LMC) ainsi que de 1 (un) représentant de Bristol-Myers Squibb (Le Directeur Médical Oncologie/Hématologie ou son représentant). Le Président est désigné comme indiqué au paragraphe c) ci-après. En cas de fin de mandat, les nouveaux membres seront désignés et un nouveau président du Jury sera coopté parmi ces 5 membres.

Le jury participera à l'attribution du Soutien à la Recherche Scientifique de manière bénévole et ne recevra donc aucune rémunération de Bristol-Myers Squibb.

b) Mandat des membres du jury

Le Soutien à la Recherche Scientifique sera attribué par un jury composé spécialement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus faire partie du jury, FI-LMC proposera aux autres membres son remplaçant.

Le rôle du jury sera de veiller :

- au respect du présent règlement,
- à la réalisation effective du projet une fois le Soutien à la Recherche Scientifique décerné.

c) Président du jury

Le jury coopte son président parmi les 5 membres du groupe FI-LMC qui le compose.

Art. 5 Modalité d'attribution du Soutien à la Recherche Scientifique et communication :

a) Modalité de vote

Le prix sera attribué de la façon suivante :

Un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé à l'occasion de la réunion organisée en mai 2010. Chaque membre du jury évaluera de façon anonyme chaque dossier en attribuant des points de 1 à 10 selon les critères suivants :

- originalité du projet
- intérêt du projet / perspectives cliniques
- méthodologie / faisabilité
- profil du candidat.

Le Soutien à la Recherche Scientifique sera attribué au candidat dont le dossier aura obtenu la note moyenne la plus élevée après addition des 6 évaluations (une par membre du Jury). Chaque réunion du Jury fera l'objet d'un procès verbal gardé au sein du groupe FI-LMC.

b) Cas particulier

Dans le cas d'égalité des moyennes, un vote à bulletins secrets est réalisé au sein du jury. Le candidat ayant reçu la majorité absolue des voix est désigné comme lauréat.

Le Jury devra vérifier que le Lauréat n'a pas reçu un autre prix ou bourse du Fi-LMC à la date d'attribution du présent Soutien à la Recherche Scientifique et qu'il n'entre pas dans l'un des cas restrictifs précités à l'article 2 (g). Dans le cas contraire, le Soutien à la Recherche Scientifique serait attribué au Candidat suivant sur la liste.

Si aucun projet n'atteint le nombre de point minimum de 120, le Soutien à la Recherche Scientifique ne sera pas attribué.

c) Communication de remise du Soutien à la Recherche Scientifique et des résultats :

Un courrier annonçant les résultats sera renvoyé aux candidats.

Les résultats seront transmis sur les lieux d'affichage dans les hôpitaux et sur le site Internet de Fi-LMC (<http://www.lmc-cml.org/fr>) et sur le site Internet de Bristol-Myers Squibb (www.bmsfrance.fr).

Art. 6 Engagements des Lauréats

Le lauréat s'engage à utiliser la totalité de la somme pour le projet de recherche selon le plan de financement présenté et ce dans un délai de 3 ans maximum.

Tous les 12 mois après l'attribution du Soutien à la Recherche Scientifique, et durant un délai maximal de trois ans, le lauréat communiquera aux membres du Jury et à Bristol-Myers Squibb un état des lieux sur l'avancement de son projet sous la forme d'un compte-rendu écrit.

A l'issue de son projet, le Lauréat soumettra le rapport final de l'étude aux membres du jury et à Bristol-Myers Squibb ainsi que les justificatifs des dépenses réalisées.

En cas d'abandon du projet avant son terme, le candidat s'engage à rembourser la somme reçue, déduction faite des sommes déjà engagées et payées, avec présentation de justificatifs.

Le lauréat s'engage à mentionner qu'il est lauréat du Soutien à la Recherche Scientifique dans les documents qu'il émettra sur le projet primé (résumé(s), poster(s), article (s) avec la mention «Lauréat du Soutien de Recherche Scientifique FI-LMC / Bristol-Myers Squibb»

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection juridique des travaux qu'ils présentent au titre du Soutien à la Recherche Scientifique.

Les membres du jury s'engagent à ne pas divulguer les projets transmis dans le cadre du Soutien à la Recherche Scientifique.

Art. 7 Responsabilités

Les candidats s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différent qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché, sans recours, par les membres du jury.


Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins de la recherche proposée. Le Lauréat sera propriétaire des données et s'engage à citer Bristol-Myers Squibb dans toute publication.

Le règlement sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de Bristol-Myers Squibb à l'adresse mentionnée à l'Article 1 (les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande au tarif lent en vigueur). Il sera également disponible sur le site de Fi-LMC et de Bristol-Myers Squibb.

La responsabilité de Bristol-Myers Squibb ne saurait être retenue, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Fait à Ruell-Malmalson

Le...3.7.3....2010


Pour Bristol-Myers Squibb
Dr Abderrahim OUKESSOU
Département Médical Oncologie-Hématologie


Pour le groupe Fi-LMC
Pr François GUILHOT

Annexe 1

Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers Squibb

Titre : Proposer un titre complet de l'étude.

Rationnel : Présenter les principales justifications médicales / de recherche afin de conduire l'étude à bien. Inclure un bref résumé de l'état des connaissances actuelles dans le domaine, et quelques résultats anticipés de l'étude, en s'appuyant sur des références publiées.

Objectifs : Lister les objectifs de l'étude.

Lieu(x) de l'étude : Décrire où l'étude sera conduite.

Méthodologie de l'étude : Décrire la méthodologie en s'appuyant sur sa pertinence et faisabilité.

Analyse des données : Proposer un plan d'analyse détaillé.

Membres du projet : Identifier l'investigateur principal et toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement de l'étude. Fournir un CV à jour de l'investigateur principal.

Planning : Indiquer les dates de début et fin de l'étude, d'analyse intermédiaire (si nécessaire).

Budget détaillé : Lister tous les coûts en euros.

Motivation / Perspectives ultérieures

Lettre de soutien du responsable de l'équipe de recherche.

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique FI-LMC / Bristol-Myers
Squibb

- Les dossiers doivent être adressés par courrier à l'adresse suivante :

FI-LMC
Soutien à la Recherche Scientifique - partenariat FI-LMC / Bristol-Myers Squibb
A l'attention du Professeur François Guilhot
Service d'Oncologie Hématologique et de Thérapie Cellulaire
CHU La Milétrie-Boite Postale 577
86021 POITIERS

Et par e-mail à :

f.guilhot@chu-poitiers.fr

- Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 31 avril 2010.

LES DOSSIERS REÇUS APRES LE 31 AVRIL 2010 ET/OU INCOMPLETS
NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers Squibb

Curriculum Vitae (1page maximum)

Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique FI-LMC / Bristol-Myers
Squibb

Principales Publications

Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers
Squibb

Résumé du projet de recherche (1 page maximum)

Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers
Squibb

Exposé du projet de recherche (10 pages maximum)

Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers Squibb

Budget Prévisionnel du projet de recherche

	Coût (€ TTC)
Equipement (y compris logiciels informatiques) ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€ TTC
Budget de fonctionnement ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€ TTC
Autres dépenses (préciser) ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€ TTC
Coût total du Projet	€ TTC

- Préciser les autres financements déjà obtenus, leurs provenances et leurs dates d'effet :



Nom :

Dossier de Candidature
Soutien à la Recherche Scientifique Fi-LMC / Bristol-Myers
Squibb

Calendrier prévisionnel du projet de recherche